



CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT
FEDERATION CNL DU VAL-DE-MARNE
27, avenue Lucien Français - esc. 3 - 94400 VITRY-SUR-SEINE
Tél. : 01 43 91 11 11 - télécopie : 01 43 91 11 19
E-mail : cni.94@wanadoo.fr - site : www.cni94.fr

EXPULSIONS !

Ne restez plus seuls !

**ENSEMBLE,
COMBATTONS UNE PRATIQUE INHUMAINE!**

Du 1^{er} avril au 31 octobre, de nombreuses familles et personnes, seules ou avec des enfants, sont expulsées de leur domicile sans qu'une solution de relogement stable ne leur soit proposée.

C'est une politique arbitraire et absurde qui prive du droit au logement, des hommes, des femmes, des enfants, souvent en grande difficulté. Nous considérons la pratique des expulsions comme moyenâgeuse, intolérable et inhumaine.

En 2015, plus d'un millier de concours de la force publique ont été accordés à cet effet et près de 500 expulsions ont été exécutées dans le Val-de-Marne. Des associations, des syndicats et partis politiques sont opposés à cette procédure indigne et inefficace.

Indigne, car on ne peut résoudre par l'expulsion des situations sociales souvent causées par des pertes d'emplois, des accidents de la vie.

Inefficace, car cela revient plus cher à la collectivité de loger une famille expulsée en hôtel que de la maintenir dans le logement.

Cette violence sociale est d'autant plus dramatique que les personnes expulsées sont placées, pour longtemps, en situation d'exclusion. Aucune solution de relogement durable n'est possible. Bien souvent, les familles sont logées dans des conditions précaires voire insalubres.

La flambée des loyers, des prix de l'immobilier et des charges, y compris en HLM, conjuguée à la baisse des revenus, a rendu difficile voire impossible l'accès à un logement stable pour les familles populaires, les salariés et retraités modestes, les jeunes, les précaires, les personnes vulnérables.

La cherté du logement réduit le pouvoir d'achat et précarise les ménages. L'offre de logements à loyer abordable est nettement insuffisante. Des formes d'habitats précaires se développent, les marchands de sommeil s'enrichissent, la crise du logement s'étend. Dans ce contexte, l'expulsion n'est pas une solution mais un facteur aggravant de la crise.

Nous rappelons que l'article 25 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme dispose que *"toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté"*.

La Fédération CNL du Val de Marne appelle à un sursaut citoyen et solidaire de toutes celles et ceux qui subissent, vivent ou rencontrent ce genre de situation et qui considèrent que d'autres politiques alternatives sont possibles.

Aussi, en cohérence avec ces principes fondamentaux, la CNL exige :

- **Un arrêt sur les expulsions et un audit sur l'ensemble des expulsions du département et leurs raisons,**
- **La création d'une sécurité sociale du logement, gérée paritairement et alimentée par les bailleurs et les dépôts de garantie, notamment par l'apport des intérêts qu'ils produisent.**
- **L'obligation de relogement en cas d'expulsion.**
- **La mise en place efficace de la charte des expulsions départementale.**